

AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE DIÉTÉTIQUE

Bénéficiaire :	
Adresse :	
N° d'affiliation :	N.I.S.S. :

Conditions d'intervention

Notre mutualité accorde une intervention de 10,00 EUR par séance chez un diététicien ou pour un traitement organisé par Weight Watchers Belgium sa.

Une prescription médicale doit accompagner la demande. **La date reprise sur la prescription doit être inférieure ou égale à la première date de la séance.**

L'intervention est octroyée si au moins 6 séances ont été suivies et est limitée à 60,00 EUR par an.

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par le(la) diététicien(ne)

DATE	MONTANT	SIGNATURE + CACHET DIÉTÉTICIEN(NE) / WEIGHT WATCHERS	NOM PRESCRIPTEUR + N° INAMI